

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/30

9 décembre 1996

(96-5195)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Déclaration de M. Michel Camdessus

Directeur général

(en qualité d'observateur)

C'est avec grand plaisir que je prends la parole à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Je voudrais féliciter l'OMC et ses Membres à l'occasion de cet événement qui constitue une étape importante dans les efforts qu'ils font pour promouvoir la liberté des échanges et soutenir le système commercial multilatéral.

La communauté internationale a ici la possibilité de marquer l'histoire. Que pouvons-nous faire pour aider à tirer le maximum de cette possibilité? Je pense que chacune de nos institutions et chacun de vos pays ont un rôle crucial à jouer.

Les rôles du FMI et de l'OMC sont complémentaires. Comme il est indiqué dans ses Statuts, le Fonds a pour principal objectif, entre autres, de "faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international". Il le fait de plusieurs manières.

Premièrement, par la surveillance que nous exerçons sur les politiques économiques de nos Membres et par l'assistance que nous apportons à l'élaboration des programmes financés par le Fonds, nous facilitons la mise en place de politiques macro-économiques saines, de taux de change appropriés et stables et de réformes structurelles qui soutiennent la libéralisation des échanges.

Deuxièmement, conformément à notre mandat, qui est d'"aider à établir un système multilatéral de règlements des transactions courantes", nous avons encouragé nos Membres à éliminer les restrictions sur toutes les transactions courantes. A ce jour, 134 de nos 181 Membres l'ont fait et une cinquantaine de pays sont aussi allés jusqu'à éliminer les restrictions sur les transactions en capital. Dans le dialogue que nous menons sur l'action à engager, nous faisons une place de plus en plus grande à la possibilité de continuer à progresser prudemment dans cette voie.

Troisièmement, nous encourageons les pays à adopter des politiques axées sur l'extérieur - c'est-à-dire des politiques qui n'établissent pas de discrimination entre la production pour le marché intérieur et la production pour l'exportation ni entre les achats de produits d'origine nationale et les achats de produits étrangers. En outre, les programmes que nous appuyons comprennent souvent des mesures visant à axer davantage l'économie sur l'extérieur, conformément aux obligations que les Membres ont contractées dans le cadre de l'OMC.

Mais, comme nous le savons tous, les réformes économiques et le démantèlement des mesures de protection sont des processus douloureux qui parfois, tout au moins à court et à moyen terme, ont des conséquences pénibles sur le plan social. C'est pourquoi la concurrence accrue, s'exerçant dans des conditions saines, que nous voulons promouvoir par la libéralisation des échanges ne peut être bénéfique que si elle s'accompagne, au plan national, de politiques sociales appropriées et, au plan multilatéral, d'instruments de solidarité crédibles. Je n'ai pas le temps de développer ce thème, mais

j'aimerais signaler que le FMI a adapté ses instruments de financement pour appuyer les besoins de ses Membres en matière d'ajustement et de réforme. En particulier, le mécanisme élargi de crédit et la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en faveur des Membres à faible revenu ont permis au FMI d'appuyer des programmes à moyen terme qui mettent davantage l'accent sur l'ajustement structurel, y compris la libéralisation du commerce. A l'heure actuelle, 62 arrangements globaux de ce type sont en place, dont 32 au titre de la FASR. Il faut que les plus pauvres, qui sont particulièrement menacés par la marginalisation, bénéficient en permanence d'un soutien efficace. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à la mise au point des financements futurs de la FASR, de manière à disposer en permanence de ressources à des conditions libérales qui nous permettent de soutenir les efforts de réforme de nos Membres les plus pauvres. Des opérations spéciales au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée seront aussi l'instrument grâce auquel le FMI contribuera à l'initiative commune menée avec la Banque mondiale pour réduire le fardeau de la dette des pays pauvres les plus endettés, dont les efforts de réforme ne pourraient autrement déboucher sur une situation de la dette soutenable.

Quelle est l'expérience du FMI dans le domaine de la libéralisation du commerce? Dans le cadre de nos travaux avec nos 181 Membres, nous constatons sans cesse que l'ouverture des économies au commerce extérieur aide à "redresser" les prix intérieurs, de sorte que les signaux du marché améliorent la répartition des ressources nationales, accroissent l'efficacité et créent les conditions nécessaires pour que les entreprises nationales soutiennent efficacement la concurrence sur les marchés étrangers. Nous constatons aussi que les pays qui ouvrent leurs marchés ont tendance à attirer des ressources additionnelles et progressent plus rapidement. Le commerce, l'investissement et la croissance se retrouvent ainsi dans un cercle vertueux qui facilite beaucoup la réalisation d'autres objectifs de la politique de développement, comme la réduction de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines. Des pays comme le Chili et plusieurs membres de l'ANASE ont suivi cette approche et leur niveau de développement est maintenant beaucoup plus élevé que celui d'autres pays qui sont partis d'une même base mais ont poursuivi des politiques davantage tournées vers l'intérieur. Récemment, des pays comme la Bolivie, l'Ouganda, le Pérou, les Philippines et la Pologne ont donné à la libéralisation du commerce une place importante dans leur stratégie d'ajustement et de réforme, et cette politique se révèle payante dans la mesure où elle se traduit par un ralentissement de l'inflation, un accroissement de l'investissement et un renforcement de la croissance.

Mais la situation doit aussi être considérée sous un autre angle. Les pays en développement et les pays en transition ne sont pas les seuls à devoir adopter des politiques axées sur l'extérieur - à la fois pour leur propre développement économique et leur intégration dans l'économie mondiale et pour l'accroissement de la prospérité économique mondiale -, c'est aussi ce que doivent faire les pays industriels. Et pas seulement pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition d'accéder davantage à leur marché, quoique cela soit essentiel, mais aussi pour accroître leur propre efficacité de manière qu'eux aussi puissent tirer parti des nouvelles possibilités commerciales offertes par l'économie mondiale. Dans de nombreux cas, ce processus pourrait être considérablement facilité si les pays industriels accéléraient la mise en oeuvre de leurs propres réformes structurelles, en particulier sur les marchés du travail. Plus que jamais sur les marchés mondialisés, tous les pays, et en particulier les principales nations commerçantes, ont une responsabilité à laquelle ils ne peuvent échapper: contribuer par l'ouverture de leur économie à la prospérité mondiale.

Bien sûr, il n'est jamais facile de procéder à de tels ajustements. Tous les pays ont la tentation d'essayer de préserver le statu quo en maintenant les obstacles existants ou en en dressant de nouveaux - dont ils disent toujours qu'ils ne sont que temporaires. Pourtant nous savons tous que le protectionnisme va à l'encontre du but recherché. Et bien qu'il soit important de prévoir une protection sociale pour les couches les plus vulnérables de la population, les tentatives faites pour maintenir un secteur ou une entreprise non compétitif sont à long terme vouées à l'échec - et, en attendant, imposent des coûts injustifiés aux contribuables et aux consommateurs. Permettez-moi de rappeler que, si le FMI a réussi à promouvoir la libéralisation du système des paiements mondial, c'est en grande partie

parce qu'il a mis l'accent dès le départ sur une libéralisation multilatérale et non discriminatoire. Peut-être le moment est-il venu pour la communauté internationale de réaffirmer son attachement à un processus ambitieux de libéralisation du commerce sur une base non discriminatoire, qui englobe tous les pays.

Cela me ramène à la première Conférence ministérielle. Des progrès considérables ont été faits dans le domaine de la libéralisation des échanges mais il y a encore beaucoup plus à faire dans des secteurs comme l'agriculture, les textiles et les services. De fait, avec la mondialisation de l'économie, les échanges sont devenus plus complexes et la libéralisation plus ardue. Nous avons la chance d'avoir, avec l'OMC, l'instance et le dispositif voulus pour aider à faire avancer le processus. Le FMI pour sa part y participera par ses activités de surveillance et le soutien qu'il apporte aux efforts d'ajustement et de réforme de ses Membres. Je suis heureux de relever que notre action commune s'inscrit désormais dans le cadre juridique de l'accord de coopération que le Directeur général, M. Ruggiero, et moi-même allons signer ici, à Singapour. En outre, je crois comprendre que le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'accord de coopération avec l'OMC. Les conditions sont donc réunies pour que l'OMC, le Fonds et la Banque mondiale oeuvrent ensemble à la réalisation des objectifs complémentaires qui sont les leurs. Je suis convaincu que les Membres encourageront leurs efforts et contribueront pleinement à cette tâche fondamentale, pour le bien de l'humanité.